

No. 25062

Le 24 Avril 1954

DECLARATION de décès

-de-

Tancrede Lamothe

-par-

Eugénie Dufresne

No 152843-  
Enregistré, le

*deuxieme*  
jour du mois de

*quatre*  
mil neuf cent

*vingt-cinq*  
à *deux* heures

*deux*  
minutes de l'après-  
midi.

*J. H. Desaulniers*  
Registreur.



1044779652



Desaulniers & Desaulniers  
NOTAIRES

> DEVANT Mtre J.H.NAPOLEON DESAULNIERS, Notaire pour la Province

de Québec, résidant et ayant son lieu d'affaires en la

Cité de Shawinigan Falls,

A COMPARU :

Dame EUGENIE DUFRESNE, de Shawinigan Sud, veuve de

Tancrede Lamothe, en son vivant mécanicien, du même lieu.

Laquelle a déclaré ce qui suit :

Que son époux, le dit TANCREDE LAMOTHE, est décédé à Shawinigan Falls le premier Avril courant (1954).

Que le défunt et la déclarante étaient mariés sous le régime de la séparation contractuelle de biens en vertu de leur Contrat de Mariage reçu pardevant le Notaire soussigné le 24 Septembre 1942, et enregistré au Bureau d'Enregistrement du Comté de Champlain sous le No. 114273.

Que par son Testament reçu pardevant le Notaire soussigné le 17 Septembre 1943, le défunt a institué la déclarante sa légataire universelle en propriété de tous ses biens meubles et immeubles.

Que ce Testament n'a pas été révoqué ni modifié.

Que l'immeuble compris dans la succession du défunt est le suivant, savoir :

Un emplacement situé à Almaville, contenant cinquante pieds de largeur sur la profondeur de cent pieds, mesure anglaise, plus ou moins, faisant partie du lot de terre numéro VINGT-CINQ de subdivision du lot cadastral numéro NEUF CENT DIX-NEUF (919-25) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Notre-Dame du Mont Carmel, borné en front par la Rue Arthur, du côté Nord-Est et du côté Sud-Ouest par Frédéric Dufresne (aujourd'hui Zoel Hamelin) et du côté Est par Luc Doucet, -avec ensemble la maison et autres bâtisses y érigées.

La présente Déclaration est faite conformément à l'Article 2098 du Code Civil de la Province aux fins d'opérer en faveur de la déclarante la transmission de l'immeuble délaissé par le défunt et susdésigné.

152843

>

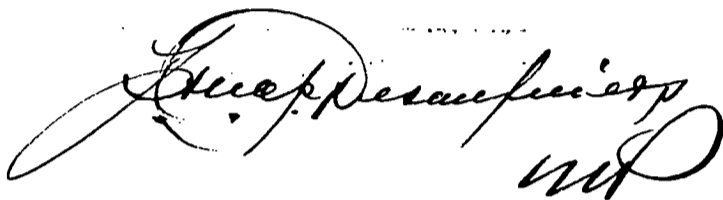
DONT ACTE : FAIT ET PASSE en la Cité de Shawinigan Falls, le vingt-quatrième jour d'Avril mil neuf cent cinquante-quatre, sous le numéro Vingt-cinq mille soixante-deux.

Et, lecture faite, la comparante a signé avec et en la présence du Notaire.

(signé) Eugénie Dufresne

" J.H. NAP. DESAULNIERS, N.P.,

Vraie copie de la minute des présentes demeurée en mon Etude.



Desaulniers & Desaulniers  
NOTAIRES

>